COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 7 février 2018

Présidente	**:**	**Mme**	**Catherine BUCHET**
Secrétaire suppléante	**:**	**Mme**	**Céline MORIER**
Scrutateurs	**:**	**M.**	**Arnaud GRAND**
		M.	**Anthony HUYS**
Huissier	**:**	**M.**	**Jean-Michel TALON**

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 7 février 2018 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

2. Communication du bureau

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions :

6.1 sur le préavis No 25/2017 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'400'000.- en faveur de la FACEME, Fondation pour l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs, en vue de consolider leur crédit hypothécaire et d'une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 et prélèvement de CHF 290'000.- sur le fonds Kümmer pour la petite enfance. (Rapp : M. Vincent Haldi) ;

6.2 sur le préavis No 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.- au maximum pour la réfection de la rue des Fontaines à Chailly. (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;

6.3 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : « Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active ». (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

6.4 sur la prise en considération ou non de la pétition de M. Philippe Bron et consorts : « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ». (Rapp : Mme Christine Menzi).

7. Préavis de la Municipalité

7.1 No 01/2018 relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera. (Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mercredi 28 mars 2018 à 19 h. 00, à la salle des Remparts, place des Anciens Fossés 7 à La Tour-de-Peilz)

.

8. Rapport de la Municipalité

8.1 No 02/2018 relatif aux résultats des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) et à la suite à donner sur ce dossier. (Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mardi 13 février 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 Montreux.

9. Développement(s) des motions et des postulats

9.1 Motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour éviter le risque de « tout ou rien » développons un plan B pour le Centre de congrès » ;

9.2 Motion de M. Christophe Privet : « FET 2.0 ».

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10.1 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la possible application du Règlement européen de protection des données de la Commune de Montreux.

11. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer 87 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

Présence :

87 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Carolanne Feissli, Mme Tanya Bonjour, M. Stéphane Barbey, Mme Irina Gote

N'ont pas fait excuser leur absence : M. Michel Granato, M Jean-Bernard Kammer

Mme la Présidente
« Avant de débuter l'ordre du jour tel qu'il est notifié dans l'enveloppe des conseillers, je vous fais part du décès de Monsieur Robert Rochat conseiller Municipal de 1970 à 1985, député au Grand Conseil vaudois de 1982 à 1986 et père de Monsieur Pierre Rochat conseiller Municipal. Le conseil communal, par l'entremise du bureau et de la présidente, présente ses sincères condoléances à notre Municipal ainsi qu'à sa famille. »

Mme la Présidente demande aux membres du conseil de se lever afin d'observer une minute de silence.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2017

Mme la Présidente, en accord avec les chefs de groupe, a pris acte de différentes remarques qui lui ont été adressée concernant le PV. Le PV du 13 décembre 2017 sera donc repris et validé lors de la prochaine séance du conseil communal en même temps que le PV de la séance de février.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

Mme la Présidente
« Mme Anne-Claude Pelet étant absente pour cause de maladie, c'est la secrétaire suppléante Mme Céline Morier qui la remplacera jusqu'à son retour.

Je rappelle et insiste pour que les présidents de commission ayant besoin d'une secrétaire pour les seconder, passe par la présidente pour faire leur demande.
Ayant eu quelques remarques concernant la séparation des pouvoirs (et afin qu'elle soit observée), c'est le secrétariat du conseil qui répondra aux demandes des conseillers.

Contact pourra être pris avec Mme Céline Morier, qui sera de permanence (téléphonique) tous les jours du lundi au jeudi de 17h à 18h, afin de répondre aux questions des conseillers. Ce sont les membres de la Présidence du conseil ou Mme Morier qui prendront contact avec l'Administration générale pour relayer les questions des conseillers et leur répondre.

Mme la Présidente prie tous les conseillers possédant leurs interventions écrites (en format informatique ou papier) de les transmettre à la secrétaire du conseil, afin que l'écriture du PV en soit facilitée. »

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente
« Nous avons reçu une **pétition** du Parti socialiste de Montreux-Veytaux, de Mme Charlotte Chevallier, Route Derrière-Sonzier 2, 1822 Chernex, concernant la fermeture d'offices postaux sur le territoire communal »

Lecture de la lettre par Mme la Présidente. Ce courrier sera annexé au procès-verbal. **(Annexe 1)**

« Nous avons également reçu un courrier provenant d'un ex-conseiller communal, M. Gilles Marco. Comme ce courrier contient plus de 20 pages et afin de permettre aux personnes intéressées de pouvoir en prendre connaissance, je propose au conseil que le document soit déposé au greffe. »

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

M. Christian Neukomm, Municipal
« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux.
Communication de la Municipalité au conseil communal relative à l'incidence de la décision du conseil fédéral du 31 janvier 2018 d'adopter la quatrième adaptation du plan directeur cantonal sur les procédures de recours à l'encontre de la révision du plan général d'affectation de Montreux. Le 31 janvier 2018, le conseil fédéral a adopté la quatrième adaptation du plan directeur cantonal. Cette adaptation dote le canton de Vaud d'une zone à bâtir dimensionnée, conformément à la dernière mouture de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Cette décision est importante, car indirectement, elle valide également que la zone à bâtir de Montreux est dimensionnée conformément au droit fédéral. Ceci pourrait servir la cause des autorités, qui ont adopté le plan général d'affectation. Ainsi la commune de Montreux, dans le cadre des recours déposés contre la révision de son PGA, recours qui sont toujours pendants.

En effet, deux recours contestent le dimensionnement de la zone à bâtir communale.
Si les causes étaient portées devant le tribunal fédéral, ce dernier interrogerait alors l'office fédéral ARE, durant l'instruction du dossier. L'ARE ne pourrait que confirmer que le PGA de Montreux est conforme au droit fédéral, sans quoi le conseil fédéral n'aurait pas adopté la quatrième adaptation du plan directeur cantonal du 31 janvier.

Le dimensionnement de la zone à bâtir communale ne devrait, par conséquent, plus être remis en cause. La Municipalité informe également le conseil, qu'à ce jour, la cour de droit administratif et publique CDAP du tribunal cantonal a rendu les dispositifs de tous les jugements déposés contre le PGA le 17 janvier dernier, à l'exception du pourvoit déposé par l'arrêt. Par dispositif, il faut entendre la décision soit si le recours est admis partiellement, admis ou rejeté. En revanche, nous n'avons pas encore reçu les détails du jugement qui sont contenus dans les considérants.

Sur les 11 recours jugés, 5 ont été rejetés et 6 partiellement admis, ce n'est qu'une fois les considérants rendus, que les délais de recours au tribunal fédéral commenceront à courir. Par conséquent, il sera encore nécessaire de patienter 30 jours à partir de la réception des considérants pour savoir si une ou plusieurs causes sont portées en dernière instance. Il est également à noter que, en cas de recours au tribunal fédéral, la décision du 31 janvier devrait faciliter l'obtention de la levée de l'effet suspensif par le tribunal fédéral et, par conséquent, de permettre au PGA d'entrer en vigueur, au moins partiellement.

On déduit également de ce qui précède que le recours de l'arrêt encore pendant auprès de l'instance cantonale devient sans objet.
La Municipalité ne manquera pas de renseigner le conseil sur l'issue de la procédure contentieuse du PGA de Montreux dans les meilleurs délais.

En conséquence, nous vous prions Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de prendre acte de la présente communication. »

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Ont été déposés pour cette séance

1 motion : Titre : « Gagnant-gagnant : le Montreux Pass » de M. Tal Luder (UDC) qui sera développée lors de la séance du 21 mars 2018.

2 postulats : Qui seront développés au point 9 de l'ordre du jour.

4 interpellations : Qui seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 Préavis No 25/2017 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'400'000.- en faveur de la FACEME, Fondation pour l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs, en vue de consolider leur crédit hypothécaire et d'une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 et prélèvement de CHF 290'000.- sur le fonds Kümmer pour la petite enfance. (Rapp : M. Vincent Haldi) ;

La Présidente demande au président de la commission M. Vincent Haldi de la rejoindre. La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe ML avait encore quelques questions par rapport à ce préavis. Toutefois, conscient du fait que les débats de commission sont d'ores et déjà terminé, si par hasard la Municipalité devait ne pas avoir la réponse à ces questions nous le comprendrions tout à fait et nous sommes tout à fait disposés à revenir par la voix de la question écrite.
Quel est le prix de revient par jour et par enfant d'une place à la pouponnière ?
Combien d'enfants sont placés, dont les parents paient le maximum ? A savoir 160.- par jour.
Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses, si elles sont disponibles. Sinon c'est très volontiers que l'on repassera par une question écrite. »

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, effectivement je n'ai pas les indications précises en ce moment. Sachez qu'il n'y a pas que la pouponnière, mais il y a aussi des unités d'accueil pour écoliers, qui ont des prix de revient différents selon les types d'accueil et par conséquent nous vous fournirons un tableau que nous vous transmettrons par écrit. »

M. Olivier Raduljica
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe Socialiste se réjouit de cet arrangement financier qui permettra à la FACEME de consacrer un temps substantiel à son bon fonctionnement, plutôt qu'à des intérêts bancaires. Merci pour votre attention. »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
Madame la Présidente prie **M. Vincent Haldi** (ML), président-rapporteur de la commission, de donner lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'octroyer un prêt de CHF 2'400'000.- à la FACEME (Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs), à comptabiliser sur le compte No 9122.035 « Prêt FACEME », remboursable en 25 ans ;
2. de comptabiliser les recettes provenant des intérêts, fixés à 0.75 % l'an, sur le compte No 220.4221 « Intérêts placements » ;
3. d'octroyer une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par un crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 à comptabiliser sur le compte 712.3655 « Subvention REME », et prélèvement sur le compte No 9233.046 « Fonds Kummer pour la petite enfance » de CHF 290'000.- ;

4. de solder le compte No 9233.046 « Fonds Kummer pour la petite enfance » par un versement de CHF 379.95 sur le compte No 9233.045 « Fonds Théodor Kummer ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité par :

82 Oui, 0 non, 0 blanc

6.2 sur le préavis No 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.- au maximum pour la réfection de la rue des Fontaines à Chailly. (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;

La discussion est ouverte.

Mme Anne Saito
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts se réjouit des travaux prévus à la Rue des Fontaines à Chailly. En effet, en plus des mesures infrastructurelles prévues, la Municipalité annonce un projet de requalification de l'espace publique et la mise en forme d'une zone de rencontre. Ces éléments s'inscrivent parfaitement dans un effort de promotion de la vie villageoise qui profitera aux habitants de Chailly. Toutefois, force est de constater que ces mesures n'apparaissent pas dans les conclusions du préavis. Ce dernier ne vise finalement qu'à valider l'enveloppe financière pour les travaux et ne garantit pas la mise en place de mesures visant à réguler le trafic dans le village. Lors de la séance de commission du 15 janvier dernier, M. le Municipal Neukomm a indiqué que des mesures circulatoires ne sont effectivement pas encore arrêtées. Il s'agit d'une volonté de la Municipalité de créer une zone de rencontres à cet endroit, cette réponse réjouit le groupe des Verts qui souhaite déposer l'amendement suivant :

Amendement de Mme Saito

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la rue des Fontaines à Chailly et à mettre en place une zone de rencontre. »**

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, s'agissant de ce préavis 26/2017, le groupe ML s'est surtout intéressé à la question de l'ECOpoint qui est prévu. Un élément n'était pas tout à fait clair pour nous dans le préavis, à savoir si il y aurait toujours un ramassage des déchets porte à porte ? Le préavis précise que l'enlèvement des déchets serait limité, mais nous ne sommes pas tout à fait sûrs de ce que cela implique, notamment pour les personnes très âgées qui ont de la peine à descendre en bas de la rue et apporter leur sacs poubelles jusqu' à un ECOpoint. »

M. Christian Neukomm, Municipal
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je vais peut-être aussi répondre à l'amendement que Mme Saito a déposé. La volonté de la Municipalité est de trouver une solution pour rendre ce bourg convivial. Ce qui doit se passer en termes de hiérarchie du travail, c'est de collaborer avec le canton, qui a une

commission qui décide, de la possibilité, de mettre ou pas des zones 20, 30 et des mixités entre les différentes zones. La volonté de la Municipalité est bien sûr de tranquilliser le village. Je crois qu'il en avait été question en commission, où il y'avait eu une tentative d'obtenir un 40 à l'heure sur la traversée du village de Chailly ce qui ne semble pas être dans les cordes du canton. Les deux seules solutions qui resteraient, serait le maintien à 50 à l'heure sur la traversée de Chailly et l'instauration des zones de rencontres sur les autre parties. Une version, qui est aussi envisageable, serait de mettre une zone 30 sur l'entier du village. Je pense que l'amendement, même si il est compréhensible, risque d'être bloqué par les décisions que le canton pourrait prendre. La Municipalité de toute manière rentrera dans une forme ou une autre de modération du trafic sur la zone de Chailly village.

En ce qui concerne le problème de l'ECOpoint, la volonté de la Municipalité est aussi de simplifier le travail de la voirie. M Gfeller est là aussi pour donner des compléments d'informations. Dans la mesure du possible les ECOpoints sont là pour délester la charge du passage de porte à porte. Dès qu'il est possible de faire des ECOpoints à distance raisonnable des habitations et des habitants, ils sont mis en place, bien sûr qu'il y aura toujours des exceptions qui devront être traitées en tant que telles. Les distances sont relativement faibles et devraient pouvoir permettre d'éviter de faire du porte à porte systématique. »

Mme Anne Saito
« Madame la Présidente, suite à ce que Monsieur Neukomm vient de dire, je souhaite modifier l'amendement :

Amendement modifié

1. **Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la rue des Fontaines à Chailly et à mettre en place une modération de la vitesse inférieure à 50 kilomètre heure. »**

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à la majorité par :
43 non, 23 oui et 13 abstentions

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz (SOC), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la rue des Fontaines à Chailly;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 au maximum;

3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleurs conditions du marchés;

5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311;

6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement de CHF 210'000.- sur le compte No 9280.001 " Fonds égouts" ;

7. de couvrir le solde de l'amortissement par prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 "réserves générales pour investissements futurs" ;

8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité par : 84 Oui

6.3. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica : «Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active ». (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, cela fait 14 ans, depuis le rapport du préavis sur lequel se base mon postulat, que la politique des œuvres d'art communales n'a pas été discutée et étudiée ? Cela mérite bien un rapport, voilà pourquoi je maintiens mon postulat, c'est tout d'abord la définition de bâtiment communal qui nous a été donné en commission qui m'interpelle. La commission à elle été victime d'une tentative d'enfumage pour justifier que rien n'a été fait ? Je cite le rapport dont nous discutons ici, à ce jour, le principe défini dans le rapport-préavis susmentionné, n'a jamais été appliqué, un bâtiment scolaire ne serait pas un bâtiment communale, une maison de quartier ne serait pas un bâtiment communale, à mon sens il faut sérieusement revoir cette qualification d'où qu'elle vienne.
L'autre aspect, que je souhaite voir étudier, est celle de la valorisation des œuvres d'art à acquérir ou acquises. En commission nous avons reçu l'inventaire de toutes les œuvres d'art en possession de la commune et une large majorité d'entre elles se trouvent aux archives communales. Nous n'avons ainsi aucune idée de la stratégie de valorisation et d'acquisition des œuvres d'art et cela mérite d'être explicité. Pour terminer, j'estime que la présence dans le comité d'acquisition des œuvres d'art d'une personne avec une vue d'ensemble sur ce domaine serait intéressante. Actuellement, si je suis bien renseigné, ce sont trois municipaux qui le compose, la présence de

l'archiviste serait, à mon sens, très pertinente, c'est pour toutes ces raisons que je maintiens mon postulat et vous invite d'ailleurs à soutenir sa prise en considération, merci pour votre attention. »

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe ML entend s'abstenir sur ce postulat, les raisons sont les suivantes ; en ce qui concerne l'aspect état des lieux nous sommes satisfaits des réponses qui ont été apportée en commission. S'agissant de l'aspect valorisation des œuvres d'art déjà existantes nous souhaitons et rejoignons M Raduljica, afin que la Municipalité mette plus en valeur les œuvres d'art que la commune possède déjà. Par contre, sur le point « acquisition d'œuvre d'art » c'est là que notre avis diverge de celui M.Raduljica, nous estimons qu'il faut d'abord mettre en valeur les œuvres déjà en possession de la commune, avant de vouloir en acquérir à tout va. Nous précisons que nous continuons à soutenir la politique d'acquisition, qui est d'ores et déjà prévue, notamment dans le cadre de la Biennale où la Municipalité achète régulièrement les œuvres récompensées. Merci. »

Mme Claudine Borloz
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, il est dommage que ces œuvres au nombre de 620 sont pour la plupart conservées aux archives alors qu'elles pourraient être mises en valeur dans des bureaux et bâtiments administratifs de notre commune.
Le Groupe UDC a accepté ce postulat à l'unanimité. »

Mme Susanne Lauber Furst
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, en tant que présidente de la CCO, je vais proposer à notre prochaine séance le 13 février, de faire une sous-commission qui va étudier si les possibilités de valorisation des bâtiments, par exemple la villa Mounsey et pourquoi pas le collège de Montreux-Est. Peut-être que cette sous-commission trouvera, dans les archives, des œuvres qui seront mises à disposition pour valoriser, déjà dans le domaine qui nous concerne, en tant que conseil communal. »

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux s'agissant ici bien d'un postulat sur l'acquisition des œuvres d'art, j'évoque peut être la position de la Municipalité, en rappelant que, d'une part le préavis 21/2004 introduit le principe d'une contribution culturelle de 1% maximum de la valeur de construction, pour l'achat d'œuvres d'art. Que la convention qui lie la commune et la Biennale qui définit le processus d'attribution du prix de la commune de Montreux et, par conséquent, de l' acquisition de l'œuvre d'art choisie pour un montant de 15 000.- CHF, la nomination d'une délégation Municipale représentée par Monsieur le Syndic, Mme Jacqueline Pellet et votre serviteur. Le budget qui vous est soumis chaque années, pour l'acquisition et la rénovation d'œuvres d'art, la Municipalité estime disposer ainsi de tous les moyens lui permettant d'appliquer une politique culturelle active en la matière d'acquisition d'œuvres d'arts. Elle vous propose de refuser la prise en considération de ce postulat. »

M. Michel Zulauf
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, il ne s'agit pas d'acheter des œuvres à tout va, il s'agit, chaque année durant chaque législature, d'examiner dans quelles conditions la commune, peut procéder à un encouragement de l'activité artistique. Il y a des besoins qui peuvent se faire sentir lors de construction de nouveaux bâtiments vous le savez mieux que moi. D'autre part je constate que, depuis 14ans, la commission de gestion peut être informée chaque année des questions que nous soulevons maintenant, mais je regrette quand même M. le Municipal, que vous n'ayez pas respecté davantage le fait qu'un conseiller dépose un postulat et que les réponses que vous lui apportez doivent avoir un côté publique. Je trouve que c'est un peu facile de répondre au moment de la discussion de la prise en considération et d'estimer que l'objet est classé. Je regrette beaucoup cela d'autant plus que ce sont les 4 conseillers de votre groupe qui l'ont refusé, autrement il y a eu des acceptations et des abstentions. Je trouve que cela se fait de façon un peu trop partisane M le Municipal. »

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc (Les Verts), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à la majorité (4non, 3 oui, 2abstention) que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :
De ne pas prendre en considération le postulat de M. Olivier Raduljica « Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art – pour appliquer une politique culturelle active ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat de M. Raduljica à la majorité par :

42 oui 33 non abstention 10

6.4. sur la prise en considération ou non de la pétition de M. Philippe Bron et consorts : « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ». (Rapp : Mme Christine Menzi).

La discussion est ouverte.

M. Gaëtan Cousin
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, bien qu'engagé à préserver l'attrait et la vitalité de la Vieille-Ville de Montreux, le groupe des Verts a finalement choisi de ne pas prendre en considération cette pétition, cela pour les raisons suivantes. Tout d'abord, il n'est pas fait de demandes ou de suggestions suffisamment précises pour vitaliser la Vieille-Ville. M. Bron constate et déplore les changements aux cours des ans dans la vitalité et la nature festive de ce quartier crucial de Montreux, ce que nous regrettons également, mais il propose peu de pistes concrètes pour répondre à des changements qui sont aussi d'ordre

économiques, sociaux et générationnels. La demande principale semble être d'assouplir les horaires d'ouverture des débits de boisson et des lieux de sortie, ce qui ne semble ni souhaité par les tenanciers actuels, ni par les habitants actuels du quartier. Deuxièmement, le président de l'Association de la Vieille-Ville a su nous convaincre du dynamisme de son association et des nombreuses actions entreprises ces dernières années. La Municipalité, en la personne de M. Piémontési, a également répondu à nos questions et nous a donné plusieurs raisons de croire à son intérêt pour maintenir vivant le « petit Montmartre » de Montreux. Au premier lieu desquels, les quelques CHF 800'00.- versés chaque année aux associations et fondations de la Vieille-Ville. Nous saluons ces efforts et veillerons à ce qu'ils se maintiennent dans le temps. Nous pensons également qu'une réflexion devra être entreprise pour faciliter l'accès en mobilité douce et transports publics à ce quartier central de Montreux, actuellement trop isolé du reste de la ville, de par sa topologie et sa rupture urbanistique avec les quartiers proches du lac. Il s'agit là d'un point central à notre sens, mais qui n'est pas évoqué dans la pétition. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Christine Menzi (UDC), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à la majorité (9non, 1oui, 0abstention) que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

De ne pas prendre en considération la pétition « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ».

Le Conseil communal de Montreux ces conclusions son refusée à la majorité par : 75non, 2 oui, 8 abstentions.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1 No 01/2018 relatif à la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera.

Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mercredi 28 mars 2018 à 19h00, à la salle des Remparts, place des Anciens Fossés 7 à La Tour-de-Peilz.

La commission suivante examinera ce postulat :
Présidence PLR : M. Yanick Hess
Membres : Mmes Mélanie Nicollier, Bibiana Streicher. MM. Ihab Al Jundi, Florian Chiaradia, Daniel Meillaud, Pierre-Yves Nussbaum, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Michel Zulauf.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 02/2018 relatif aux résultats des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) et à la suite à donner sur ce dossier.

Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mardi 13 février 2018 à 19h00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :
Présidence SOC : Mme Irina Gote
Membres : Mme Ida Rodman, MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Joe Filippone, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Tal Luder, Daniel Manzini, Bernard Tschopp.

M.Caleb Walther, Municipal
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues. Le 22 mars dernier, le conseil, octroyait à la Municipalité, un montant de 3 millions pour poursuivre les études, en vue de l'élaboration d'un avant-projet pour la restructuration, la sécurisation et le développement de la maison des congrès. Ce soir nous sommes contents de pouvoir déposer, auprès de votre autorité, ce rapport qui fait le bilan de toutes ces études et réflexions qui ont été menées depuis cette date. Le projet présenté est un projet cohérent autour de 3 axes :
1er axe **La sécurisation,** pour rappel, la mise en conformité du bâtiment est nécessaire, en regard d'éléments liés à la défense incendie et aux risques sismiques sur Montreux.
2ème axe **la mise à niveau**
3ème axe **développement.**

Le projet qui est présenté a fait l'objet de nombreuses études, il est maintenant précis, bien maitrisé en regard du fait que ce sont des travaux qui s'intègrent à un bâtiment préexistant, construit en trois étapes. La Municipalité est convaincue que ce projet mérite d'être poursuivi. Par ailleurs, et pour rester bref, comme vous l'avez vu, nous avons également mandaté une société spécialisée pour mener une étude de positionnement. L'étude confirme que le concept de départ de ces travaux, à savoir développer plus de modularité et des espaces de meilleurs qualité, est pertinente et répond aux enjeux à venir pour une destination touristique comme celle de Montreux.

Sur cette partie-là du rapport, à savoir le bilan, de cette phase d'étude d'avant-projet, nous avons fournis de nombreux détails, certains se trouvent en plus sur votre site internet pour vous montrer tout ce qui a été fait et tout ce qui doit être fait comme travaux pour atteindre les buts évoqués, un bâtiment qui, non seulement garde sa valeur d'usage pour les prochaines années, mais répond aux enjeux qui étaient évoqués dans le cadre des études de positionnement.
L'autre grande partie de ce rapport, c'est celle du financement et là nous sommes contents, en Municipalité, de pouvoir vous présenter, un projet qui précise les intentions qui étaient déjà exprimées l'année dernière. De ne pas mettre à la charge exclusive de la commune l'ensemble des travaux, mais de bien cibler qui doit payer quelle part des travaux. Les trois axes, qui étaient évoqués précédemment, sont repris pour cette part de financement, la mise en sécurité, reviendrait à la commune, car

c'est à elle de faire en sorte que le bâtiment réponde aux normes. La mise à niveau serait financée par la taxe de séjour communale, que vous avez accepté il y a quelques mois, et qui a été signée, la semaine dernière, par le conseil d'état. Enfin la partie développement à financer par les partenaires extérieurs et par la société anonyme qui exploite le bâtiment. Cette logique de financement des travaux, nous souhaitons également l'appliquer pour la partie des études à venir, en considérant que les 3 millions que vous avez octroyés l'année dernière correspondront à la part communale. C'est ainsi que le projet pourra suivre son cours avec une phase d'étude qui ensuite permettra de revenir devant le conseil avec un projet encore mieux connu et des soumissions rentrées comme il est d'usage pour les votes auprès du conseil communal.
Maintenant je crois que vous l'avez toutes et tous compris, c'est un projet qui est assez compliqué, peut-être même des fois un peu indigeste. Dans ces cas-là nous nous réjouissons de pouvoir échanger avec la commission sur l'ensemble du dossier et puis partager la vision d'avenir qui était esquissée par la Municipalité. Je vous remercie. »

M. Emmanuel Gétaz
« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, ML considère que le rapport de la Municipalité sur le résultat des études sur le 2m2c est intéressant à plus d'un titre.
Il présente un projet de transformations très lourdes, visant trois axes (sécurité, mise à niveau et développement), dont le prix est estimé aujourd'hui à 86 millions de francs.
Relevons que l'estimation financière est donc nettement à la hausse, puisqu'en phase de discussion précédente, il avait été évoqué une enveloppe de 75 millions comme un maximum à viser.
Sur le plan architectural et d'exploitation, ce projet a de très nombreux avantages et qualités.
Il représente le nec plus ultra, une sorte de mise à niveau cinq étoile du bâtiment, mais aussi de tous les équipements, même lorsqu'ils ne sont pas encore tous obsolètes.
Il s'agit d'un projet d'une ambition extrêmement élevée, dont on ne peut toujours pas savoir s'il répond à un réel besoin sur le plan commercial, tenant compte de l'état du marché des congrès et autres manifestations.
En effet, à ce jour, aucune étude de marché ne vient donner un vision permettant d'espérer qu'un tel bâtiment rénové pourrait réellement générer un surplus d'affaire et de retombées économiques justifiant un tel investissement.
De ce point de vue, l'étude de positionnement mentionnée dans le rapport ne donne presque aucune piste, se contentant de relever ce qui pourrait être plus attractif.
Elle n'indique pas quel nouveau segment du marché en particulier pourrait être intéressé, avec une forte probabilité, de venir à Montreux, suite aux transformations.

Il s'agira pour la commission de se pencher sur ce point, car un investissement de bientôt 90 millions, voire plus, ne peut se baser sur une si faible analyse du marché.
Aucun entrepreneur ne ferait un tel investissement sans une analyse solide des potentiels d'affaire supplémentaires.
Nous nous devons, vis-à-vis des citoyens qui paieraient une large partie d'un tel projet, de travailler avec les mêmes exigences d'analyse. Il faudra donc, come déjà demandé par ce conseil, un business plan très solide pour étayer toute demande de financement ultérieur

Relevons encore à ce stade trois points :

Premièrement : concernant le coût, les 86 millions n'incluent semble-t-il pas les coûts et les manques à gagner très importants des deux années de fermeture du 2m2c, durant lesquelles de structures temporaires seraient créées, montées et démontées plusieurs fois. La commission devra donc obtenir de la Municipalité plus d'information sur ces coûts, afin de savoir quel est le coût total lié à la décision de lancer ces transformations lourdes.

Deuxièmement : le montage financier, qui révèle une réelle créativité qu'il faut relever, avec trois entités constituées en société simple, ne doit pas faire oublier l'essentiel : des trois entités envisagées, la commune est la seule solvable si l'on considère les sommes à engager.

Seule la commune, dans le montage financier proposé, sera responsable du coût des travaux finaux et de leur financement, in fine.

L'ouverture possible du capital de la société CCM SA, annoncée dans le rapport, paraît assez théorique, faute de détails concrets.

La commission devra donc se pencher sur ce montage financier, pour en comprendre le potentiel, mais aussi les limites.

Troisièmement: le rapport ne donne guère d'indication sur un problème déjà relevé à maintes reprises, à savoir qu'aucune solution de parking et de logistique extérieure au bâtiment ne semble proposée, alors qu'un investissement de près de 90 millions de francs ne peut se justifier que par une augmentation importante de l'activité au 2m2c. Par conséquent les besoins en parking et de logistique extérieur devront pouvoir suivre. La commission devra, là aussi, se pencher sur cette question.

Relevons encore qu'en page 4, dans le tableau de la répartition des financements, le montant de 7 millions de prêt du canton à taux zéro aurait dû se trouver dans la case « emprunts » de la commune. Ce qui amène le montant total déjà investi par la commune à 103 millions de francs sur 113.

A peine 10% des investissements à ce jour sont extérieurs à la commune, ce qui en dit long sur ce qui nous attend pour la suite. Quoi que nous fassions, il faut très probablement s'attendre à ce que ce soit pour l'essentiel à la commune et à l'économie communale de payer, au vu de l'histoire du bâtiment et des informations du rapport.
Je vous remercie de votre attention. »

Mme Geneviève Brunner
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, le groupe PLR tient non seulement à remercier la Municipalité de revenir vers notre Conseil avec des informations relatives au Centre de Congrès et Expositions de Montreux dans les délais qu'elle avait annoncés, mais également de nous soumettre un rapport de grande qualité qui ne se contente pas d'aborder un aspect particulier mais développe une réflexion basée sur une approche globale déclinée sur 3 axes permettant ainsi de bien comprendre toute la complexité du dossier.

En ce qui concerne le financement, la Commune ne prendrait à sa charge que le premier axe du projet, et qu'en matière d'investissement notre conseil ne doive se prononcer que et uniquement sur cet axe, à savoir la mise en sécurité du bâtiment, on peut se réjouir que ce rapport développe une vision globale et contextualisée en nous présentant les autres paramètres importants à prendre en considération, à savoir les axes 2 et 3 du projet, soit respectivement, la mise à niveau et le développement du Centre de Congrès et Expositions de Montreux.
Les 3 axes présentés forment ainsi un tout cohérent et sont étroitement liés, puisque la mise en sécurité, ainsi que la mise à niveau du bâtiment permettront non seulement le maintien en activité du 2m2c, une meilleure organisation et une optimisation de l'autonomie de chacun des espaces, mais surtout un développement au niveau du positionnement économique, ce qui ne manquera pas d'amener une plus-value au Centre des congrès au travers d'une meilleure rentabilité, permettant ainsi de garantir, voire même d'augmenter l'offre culturelle ainsi que la tenue de manifestations et de congrès qui sont toutes de première importance pour notre région et notre canton. Par ailleurs, l'installation d'une structure administrative ainsi que la création d'un restaurant avec vue sur le lac ouvert au public contribueront à l'animation du Centre de Congrès tout au long de l'année et renforceront son insertion dans notre commune pour le plus grand plaisir de ses habitants.
Le groupe PLR souhaite bon travail aux membres de la commission et se réjouit d'ores et déjà de découvrir les fruits de leurs discussions et de leurs échanges qui ne manqueront pas d'être menés avec sérénité, dans un esprit constructif et avec la volonté de servir le bien commun en offrant à notre Commune le Centre de Congrès qu'elle mérite. »

M. Gaëtan Cousin
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux.
Nous remercions la Municipalité pour ce rapport détaillé des études d'avant-projet de sécurisation et de développement du CCE. Il nous permet d'avoir une idée plus précise des sacrifices financiers demandés à la population pour ce projet titanesque. Nous approuvons le principe des trois tiers dans le plan de financement, et nous saluons les efforts consentis en termes d'impact écologique et d'optimisation énergétique. Nous restons néanmoins encore dubitatifs sur l'aspect social du projet, qui n'occupe actuellement dans le rapport qu'un petit paragraphe. Nous espérons que les réflexions seront poursuivies pour que la population montreusienne bénéficie de certains avantages au CCE, par exemple grâce à un éventuel chéquier culturel ou en prenant exemple sur ce qui est fait pour la population dans d'autres villes, comme Nyon, qui accueillent des festivals. Une contrepartie plus directe s'impose, au regard des efforts monumentaux que les Montreusiennes et Montreusiens vont consentir au CCE au travers de leurs impôts. »

M. Daniel Manzini
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport intermédiaire, relatif aux résultats d'avant-projet et la suite à donner à ce dossier.

D'un point de vue technique et architectural, peu de modifications ont été apportées par rapport au préavis des 3 millions de la première étude. Je n'y reviendrais pas.

Par contre, le mode de financement s'est complexifié et c'est bien la complexité du montage financier qui nous interpelle ce soir. D'où les quelques questions et remarques suivantes.
En page 19 du rapport, on apprend que c'est la FET, la Fondation pour l'équipement touristique, qui financerait la mise à niveau pour un montant de 33 millions de francs par le biais de la taxe touristique votée lors du mois de novembre.
Lors du vote de cette taxe, nous avions déjà le sentiment que le montant de 3 francs serait insuffisant pour couvrir un emprunt de 25 millions, dans un délai raisonnable. Dans le présent rapport, le montant a augmenté de 8 millions pour passer de 25 à 33 millions. L'objectif sera d'autant plus difficile à atteindre.

Il s'agirait peut-être de demander un effort aux grandes sociétés hôtelières. Pour mémoire, la taxe touristique est payée par l'hôte et non pas par les hôteliers. Ces derniers sont quand même les principaux bénéficiaires des retombées économiques du 2m2c. De plus, et cela l'a été rappelé à plusieurs reprises, les sociétés hôtelières ne paient aucun impôt sur les personnes morales dans notre commune.

Concernant de l'axe de développement. Il est mentionné que ce serait au 2m2c de le financer en partie. Il est difficile de comprendre le mécanisme financier qui permettrait à la SA du Centre des Congrès de puiser 5 millions dans ses fonds propres pour financer une partie ce troisième tiers.
Bon an mal an, au travers du budget, notre conseil verse entre 5 et 6 millions de francs de subventions, de locations et d'entretien au 2m2c.
Dès lors, nous avons de la peine à comprendre les motivations qui poussent la Municipalité à vider les fonds propres de la SA, fonds que nous renflouons chaque année au travers du budget.

Pour faire court, je tiens encore à soulever quelques pistes qui mériteraient d'être traitées en commission :

- Qui financera la structure provisoire évoquée en page 22. Structure provisoire qui se monterait à quelques trois millions ? La commune ou la SA ?

- Qui prendra en charge les salaires des employés durant les 2 ans de fermeture du Centre ? La commune ou la SA ?

- Concernant le plan d'affaires ou business-plan, cela fait plus d'une année qu'il a été demandé par notre conseil. Si j'ai bien compris le premier paragraphe de la page 25, ce ne sera que dans 18 mois que le plan d'affaires nous sera présenté. Il nous semble que le délai proposé ne corresponde pas aux attentes de nombreux représentants de notre Conseil.

Pour terminer, j'invite la commission à se pencher sur 2 éléments essentiels pour la suite du processus : l'échéancier et les conclusions du rapport.

Concernant l'échéancier, la Municipalité nous propose la date du 9 février 2020 pour le référendum. A cette date, nous devrions déjà avoir engagé (6 millions supplémentaire pour les honoraires et étude complémentaires ?? enregistrement) 9 millions pour les honoraires de l'ensemble des études et honoraires.

Alors, la question est toute bête. Est-il judicieux de fixer un référendum si tard, après avoir déboursé les 9 millions en études et honoraires.

Concernant les conclusions du rapport, elles sont simples et concises :

« Est-ce que nous acceptons de prendre acte du rapport ? »

Qu'est-ce que cela signifie, de prendre ou de ne pas prendre acte d'un rapport ?

Est-ce qu'en acceptant les conclusions du rapport, nous acceptons de fait, l'engagement des 6 millions d'études complémentaires programmés dans l'échéancier? Je n'ai pas trouvé d'éléments de réponse dans le rapport de la Municipalité. Il serait utile de trouver des éléments de réponse dans le rapport de la commission.

En conclusion, je remercie par avance la commission, de bien vouloir prendre en considération ces différentes questions et remarques.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Tal Luder
« Merci Madame la Présidente, mon préopinant a posé une partie des questions que je voulais poser, donc je me limiterai à celles qui restent. Durant la commission consultative du 2m2c, nous avons évoqué le fait qu'une partie des études de projet pourrait être financée par la FET. J'ai quelques doutes quant à l'utilisation ou la compétence de la fondation pour gérer ou fournir cet argent pour l'étude. Je ne demande qu'à être convaincu. Je voudrai savoir si M le syndic, participe aux séances de la commission et s'il peut nous amenez quelques éléments de réponse quant aux articles qui correspondent à l'utilisation. Merci »

La présidente clos la discussion et souhaite un bon travail à cette commission

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET POSTULATS

9.1 Motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour éviter le risque de « tout ou rien » développons un plan B pour le Centre de congrès » ;

Lecture de la Motion par
M. Emmanuel Gétaz
« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport de Municipalité sur le résultat des études sur le Centre de Congrès présente un projet de transformations pour un montant estimé à ce jour à 86 millions de francs.
Ce montant est à la hausse par rapport aux estimations précédentes et il est difficile de croire que la complexité des travaux envisagés en 22 mois puissent permettre des économies. Au contraire, on peut craindre des coûts supplémentaires. Par ailleurs, les coûts liés aux deux années de fermeture du Centre de Congrès, durant lesquelles de structures temporaires seraient créées, ne sont pas encore chiffrés.

Plus encore, aucun business plan ne permet d'envisager, à ce jour, que l'ensemble des investissements prévus pourra générer des retombées financières supplémentaires importantes. Il va de soi qu'un tel business plan devra être présenté pour justifier les éventuelles prochaines étapes de financement d'un tel projet.
Mais il faut encore relever que le financement du projet s'appuie, pour l'essentiel, sur les ressources communales. Taxes et impôts communaux sont la source principale envisagée pour payer les 86, 90, voire 100 millions que coûterait le projet présenté.

Un tel engagement financier de la commune dans ce seul projet aura pour conséquence de limiter drastiquement le financement d'autres projets. L'endettement communal augmentera massivement, au moment même où les taux d'intérêts commencent à remonter. Une hausse d'impôt est aussi à craindre.
Enfin, le bâtiment rénové avec de si hauts standards coûtera plus cher à l'entretien. Or, rappelons que la commune en est l'unique propriétaire. Les charge d'entretien et d'amortissement vont donc elles aussi augmenter. Seules les économies d'énergie, suite aux transformations, pourraient alléger un peu la charge communale.

Le rapport présenté ce jour par la Municipalité indique que trois axes de transformations se cumulent :
- l'axe 1, mise en sécurité, pour environ 30 millions
- l'axe 2, mise à niveau, pour environ 33 millions
- l'axe 3, développement, pour environ 24 millions

Depuis le début des discussions sur ce projet, on a parlé des transformations indispensables et des transformations souhaitables.
On voit aujourd'hui que le projet choisi la variante la plus ambitieuse, avec une mise à niveau haut de gamme du bâtiment, à tous points de vue. Non seulement le bâtiment est sécurisé (ce qui est nécessaire), mais il est aussi amélioré et même développé quant à son potentiel d'accueil simultané d'événements.
Malheureusement, d'une part rien ne prouve que Montreux puisse accueillir nettement plus d'événements suite à ces transformations, d'autre part le financement extrêmement élevé du projet repose essentiellement sur la commune et son économie locale.
Un vote de la population étant souhaité par la majorité du conseil communal et la Municipalité (elle mentionne la date du 9 février 2020 pour ce référendum), il est indispensable de se demander si le choix qui sera offert à la population est satisfaisant.
Or, à l'heure actuelle, le choix qui se profile est celui du « tout ou rien », sans plan B.
Face à un investissement de près de 100 millions de francs, sans qu'existent des arguments suffisants pour démontrer que l'impact économique touchera une large partie de la population, il y a un grand risque que le peuple refuse un telle dépense.
C'est la raison pour laquelle je propose par cette motion que la Municipalité développe un plan B, qui reprendrait uniquement les axes 1 « mise en sécurité » et une partie (à définir) de l'axe 2 « mise à niveau ».
Cette deuxième option plus modeste de transformation permettrait que le Centre de Congrès puisse continuer à accueillir les événements existants, dont le plus important est le Montreux Jazz Festival, tout en ayant un potentiel d'accueil d'autres événements, mais sans viser à une forte augmentation des événements, notamment de manière simultanée.
Il ne m'appartient pas de décrire la méthode à retenir pour mener cette étude.

Mais on peut imaginer que cette option B, pourrait être étudiée en reprenant notamment les analyses déjà faites dans le cadre des études existantes et en analysant aussi quelles modifications architecturales devraient être retenues, par rapport à ce qui est prévu pour l'option « lourde ». Estimer cette option B serait probablement possible à un coût raisonnable.
Le grand avantage de l'existence d'une option B chiffrée serait de permettre au conseil communal, dans un premier temps, de comparer les deux possibilités de transformations sur des bases solides.
Cela permettrait aussi au conseil communal de décider, le moment venu, de proposer le choix entre option A « lourde » et option B « allégée », ou de n'en proposer qu'une seule.
Tenant compte de l'état réel du financement extérieur à la commune pour les transformations prévues, nous pourrions décider en toute sérénité de ce qui paraît le plus raisonnable de présenter à la population, sachant que le statut quo n'est pas possible.
Pour prendre de bonnes décisions, il est parfois nécessaire d'analyser plusieurs options.
Les débats sur le Centre de Congrès ont permis d'éclaircir de nombreux points. D'autres, très importants, restent à clarifier.
Préparer une option B « allégée » de transformation du Centre de Congrès nous permettrait de travailler plus sereinement, et de prendre des décisions plus solides politiquement, le moment venu.
Suivant la situation du financement et des résultats du business plan, avoir à sa disposition cette option B nous éviterait, de partir devant la population avec un « tout ou rien » dangereux.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.
Je vous remercie de votre attention. »

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance

9.2 Motion de **M. Christophe Privet** : « FET 2.0 ».
Retirée de l'ordre du jour d'aujourd'hui pour suivre une certaine procédure

M. Pierre Rais
« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs il s'agit d'un postulat que je dépose en vue de « l'étude pour améliorer les liaisons piétonnes entre la Gare de Montreux (Avenue des Alpes) et la Grand-Rue. »

Fiabilité des liaisons
Trois possibilités de gravir la différence de niveau d'environs 11mètres entre la Grand-Rue et l'Avenue des Alpes donnant accès à la Gares et ses quais.

1. Escaliers Hôtel Suisse
   66 marches d'une largeur de 4 mètres accompagnées d'un escalator particulièrement étroit, uniquement à la montée. L'escalator est parfois en panne. Imaginons les 66 marches!
2. Escaliers de Jacob

66 marches d'une largeur de 3m. Cela représente un couloir lugubre entre deux bâtiments. Escaliers peu attrayant. Un ascenseur complète cette liaison, pour autant qu'il fonctionne. Ascenseur peut attrayant également car soumis au déprédation et salissures.

3. Passerelle
   Située à l'Est de la Gare, puis ascenseur avec ses aléas cités ci-dessus. Cet accès débouche entre le bâtiment BCV et la Bijouterie Zbinden.
   Qui peut prétendre que c'est un véritable accès pour des personnes pressées devant prendre un train. Cerise sur le gâteau, le panneau indiquant l'ascenseur pour accéder à la Gare est posé à l'envers. Néanmoins, tout le monde comprend !

Topographie

Il est clair qu'on ne change pas la topographie des lieux, néanmoins j'estime qu'il faut se pencher sérieusement sur la problématique du franchissement de la différence de niveau importante entre la Grande-Rue et la Gare. Les moyens à disposition du public sont peu confortables et disons-le relativement primaires pour une ville touristique qu'est Montreux. Imaginons des personnes à mobilité réduite, parents avec enfants en bas âge, poussettes…, qui arrivent à la gare et qui désirent se rendre au bord du lac. Quel accès emprunteront-elles alors qu'elles ne connaissent pas les lieux ? Un ascenseur et les Escaliers de Jakob sont signalés à 180m ! Pas évident !

Conclusion

Concrètement, que faut-il faire et comment apporter plus de convivialité et de confort dans au moins une de ces liaisons ?
Ma démarche est de réfléchir dans le cadre d'un groupe de travail par exemple, comment peut-on rendre une liaison piétonne entre la Gare et la Grande-Rue plus pratique et accueillante pour les utilisateurs. Donc plus sympa que la rudesse actuelle.
Pour éviter l'effet vertige d'une rampe d'escaliers et son aspect inconfortable, il est possible d'augmenter la distance horizontale, ce qui la rendrait plus attractive.
Aux Escaliers Hôtel Suisse, un escalator à la descente serait certainement le bienvenu en inversant le sens de celui existant et en créant un nouvel escalator plus large à la montée. Ce ne sont que des suggestions. Cela impliquerait naturellement des travaux, donc des coûts.
A moindre frais, il est possible de rendre dans un premier temps l'Escalier Hôtel Suisse (le principal) plus accueillant en apportant de la lumière par de la peinture et idéalement fresques simples et lumineuses. Cela pourrait intéresser une Ecole d'Art par exemple. Il en va de même pour les Escaliers de Jakob qui en ont plus que besoin.
Ce postulat n'est pas en contradiction avec le postulat du réaménagement de la Place de la Gare. Il est plutôt complémentaire car il concerne les liaisons piétonnes entre la Gare et la Grande-Rue.
Je demande que le présent postulat soit transmis pour étude et rapport. »

Renvoi du postulat de M. Rais à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance

M. Romain Pilloud
Postulat –« Valoriser la monnaie locale pour promouvoir la vie économique locale »

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,
Il y a quelques mois avait lieu « Agir Malin : consommer mieux », un évènement qui s'est tenu au centre commercial Forum. Organisé par la commune, il s'agissait d'un rendez citoyen pour s'informer, échanger et partager autour de l'idée de faire mieux avec moins. Une initiative écologique, en faveur d'une économie locale dynamique et soucieuse de l'environnement. Lors de cette manifestation, il y avait un encart sur ce qu'on appelle « le Léman », une monnaie dite complémentaire. Le panneau vantait ses mérites en faveur de l'économie locale et d'une meilleure participation citoyenne. Je suis ravi d'apprendre l'enthousiasme des autorités communales à propos de cette monnaie et souhaite aujourd'hui que cet enthousiasme soit suivi d'actes politiques.

Plus de 450 professionnels utilisent aujourd'hui cette monnaie locale sur l'arc lémanique, notamment en France, à Genève, à Lausanne ou à Vevey, ville dans laquelle un postulat interpartis sur la même question y a été déposé récemment. Quelque 150'000 Lémans sont actuellement diffusés à travers l'arc lémanique. L'Association « Monnaie Léman » a par ailleurs reçu un prix offert par la Bourse du développement durable du canton de Genève, de quoi encourager son développement à travers les régions concernées. Le même engouement existe chez nos voisins Valaisans qui ont leur propre monnaie locale, « le Farinet », et de nombreuses monnaies locales sont en cours de création, notamment la « Grue » dans la Gruyère.
Son impact sur le commerce local est important, vu qu'elle encourage les échanges commerciaux locaux dans de multiples domaines, de la boulangerie de village à l'imprimerie locale en passant par les événements culturels et/ou ponctuels et ne peut être utilisée que par les petits commerces et non par les grandes enseignes telles que Migros ou Coop. Le Léman pourrait participer à la revalorisation de la vie locale, face notamment à l'achat en ligne ou dans les grandes surfaces et la commune a déjà eu l'opportunité de le rappeler à travers cette rencontre citoyenne « Agir malin : consommer mieux ». Il est néanmoins nécessaire de s'impliquer pour permettre de développer une telle monnaie. Le postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de renforcer sa présence et son utilisation dans la région, notamment par les biais suivants :

- Evaluer dans quelle mesure la démocratisation du Léman comme monnaie complémentaire dans notre région peut valoriser l'économie locale et la vie de village/quartier.
- Le cas échéant, réfléchir à l'opportunité pour la commune

    - De s'investir dans la diffusion et l'utilisation du Léman notamment à travers son administration et ses services, les villages et les différents comités d'organisation de manifestations sur le territoire communal
    - De mettre en place sur territoire communal ou sur la Riviera, en collaboration avec d'autre communes, un bureau de change afin de pouvoir échanger des francs suisses contres des Lémans ailleurs qu'à Lausanne et Genève.

- De promouvoir les bénéfices de cette monnaie locale auprès des institutions culturelles, des petites enseignes et de la population afin de les encourager à accepter ou utiliser les Lémans.
- De réfléchir à toute autre mesure bénéfique à la vie locale pouvant être mise en place par la commune pour mettre en valeur cette monnaie.

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport et remercie également Gaétan Cousin pour le dépôt conjoint de ce postulat. »

Renvoi du postulat de M. Romain Pilloud et consort à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation au sujet de la possible application du Règlement européen de protection des données à la Commune de Montreux

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, comme certains d'entre vous le savent peut-être, en date du 25 mai 2018 va entrer en vigueur le Règlement général de protection des données européen, que vous me permettrez d'abréger RGPD.
Pourquoi parler d'un règlement européen au Conseil communal de Montreux ?, me direz-vous. Est-on vraiment concernés ? C'est bien là l'objet de la présente interpellation.
En effet, le RGPD contient une clause d'applicabilité extraterritoriale, de telle sorte que des responsables de traitement sis hors de l'Union Européenne peuvent se voir appliquer le RGPD notamment lorsque les activités de traitement effectuées sont liées à l'offre de biens ou de services dans l'Union Européenne à des personnes qui se trouvent sur le territoire de ladite Union. Pour déterminer dans quelle mesure une offre de biens ou de services à lieu ou non dans l'UE, différents indices entre en ligne de compte, tels que la langue, la monnaie d'usage courant dans un ou plusieurs Etats membres, la possibilité de commander des biens et des services dans cette autre langues ou la mention de clients ou d'utilisateurs qui se trouvent dans l'UE.
Il est à préciser que le droit européen, à la différence du droit suisse, ne fait pas de différence entre un responsable de traitement « privé » ou « public », de telle sorte que tant les entreprises privées que les collectivités publiques sont potentiellement concernées.

L'arsenal de sanctions à l'égard des contrevenants au RGPD étant pour le moins dissuasif (10 ou 20millions d'euros d'amende ; interdiction de traitement des données en cause ; etc.), il me semble qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

C'est pourquoi j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Les autorités communales, cantonales ou fédérales se sont-elles penchées sur la question de l'application possible du RGPD aux communes suisse, respectivement vaudoises, en général, et, le cas échéant, quel a été le résultat des études menées par ces autorités ?

2. Qu'en est-il de l'UCV (études, résultats) ?
3. La Commune de Montreux et/ou les entités qui lui sont rattachées offrent-elles des biens ou services à des personnes qui se trouvent dans l'Union européenne ?
4. La Commune de Montreux fait-elle de la publicité pour ses produits ou services dans l'Union Européenne ?
5. La Commune de Montreux traite-elle des données de personnes résidant dans l'Union Européenne ?
6. La Municipalité estime-t-elle que la Commune de Montreux pourrait être soumise au RGPD ?
7. Le cas échéant, une analyse de conformité a-t-elle été envisagée ?

Je remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

M. Laurent Wehrli, Syndic

« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

En accord avec l'interpellant, je vais répondre de façon succincte aux 7 questions posées. La réponse écrite vous parviendra de façon plus complète avec l'enveloppe pour le prochain conseil.

1ere question : Oui, les autorités, en particulier fédérales, se sont penchées sur cette question, il s'agira en particulier de réviser, pour la confédération, la législation fédérale. Une fois que cette révision totale de la loi fédérale sur la protection des données, qui est en court dès à présent, sera votée par les chambres fédérales, elle permettra d'initier la révision de la loi cantonale sur la protection des données MPRT, qui est également prévue par les autorités cantonales, mais une fois que le cadre fédéral aura été fixé. A noter qu'il y a déjà des groupes de travail qui réunissent les éléments. Bien entendu contrairement au cadre constitutionnel suisse, la commune de Montreux sera touchée par la loi cantonale et sa déclinaison, sur laquelle, nous aurons à travailler évidement aussi en parallèle. Il convient de rappeler ici que, avant même la mise en œuvre de ses différentes législations, le RGPD sera directement applicable en Suisse. Il s'agit ici de rappeler trois conditions clés : tout d'abord le RGPD sera appliqué aux entreprises et administrations suisses qui traitent des données de résidents de l'Union Européenne obtenues dans le cadre des activités d'une succursale ou d'un sous-traitant établi sur le territoire de l'Union Européenne. En principe la commune de Montreux, n'étant pas établie sur le territoire de l'Union Européenne, nous ne sommes pas touchés par cette première condition.

Deuxième condition qui offre, à titre onéreux ou non y compris par internet des biens ou des services sur le territoire de l'Union Européenne, la Commune de Montreux n'offre pas de prestation sur le territoire de l'Union Européenne, mais seulement chez nous.

3ème condition qui surveille l'activité sur le territoire de l'Union européenne de personnes domiciliée dans l'Union Européenne. Par exemple l'analyse des données des visiteurs d'un site internet, là également nous ne sommes pas dans cette situation, en tant que Commune. Evidement les entreprises Suisse seront certainement touchées mais pas dans le cadre d'une Commune.

2ème question : L'UCV travaillera avec le canton et les services cantonaux au moment de la révision de la LPART

3ème question : Non, dans le sens de résident de l'Union Européenne dans le territoire de l'Union Européenne, il faut bien insister sur cette notion de territoire, en

revanche évidemment que nous offrons des services à des résidents de l'Union Européenne. A ceux qui sont soit en résidence de séjour, soit en vacances soit pour des questions de travail, soit pour des frontaliers qui travaillent sur Montreux, mais qui ne sont plus sur le territoire de l'Union Européenne donc nous ne sommes pas dans la même situation.
4ème question : Non, la promotion pour que les gens aient du plaisir à venir à Montreux lors de manifestations et autres, ce n'est pas pour des produits ou des services de l'administration Communale dans ce sens-là, d'un point de vue encore juridique.
5ème question : Oui, nous traitons de ce type de données de collaborateur de l'administration communale qui pourrait résider en France propriétaire de résidence secondaire à Montreux qui pourrait résider dans un pays de l'Union Européenne ou de personne résident plus de trois mois à Montreux et qui sont tenu de s'inscrire au contrôle des habitants. Cela étant le RGPD n'est pas applicable dans ces cas puisque encore une fois, il s'agit de la question du territoire. Nous ne faisons pas cette récolte de gestion de données sur le territoire de l'Union Européenne, mais bien sur notre territoire et en ce qui concerne les éléments de notre territoire.
6ème Question : En l'état des analyses partagées avec d'autres communes, avec les éléments cantonaux que nous avons consultés il semble donc que non évidemment il s'agira d'être attentif aux différentes évolutions de la loi fédérale, respectant la loi cantonale.
7ème Question : Comme je l'ai dit nous suivons attentivement cette révision et nos services en particulier notre juriste, est particulièrement attentive à cette question-là avec d'autres collègues des autres villes vaudoise respectivement des services cantonaux.
Voilà je suis resté assez succinct et résumé pour un sujet extrêmement juridique, je me permets pour la réponse complète de vous renvoyer au document écrit qui vous sera transmis en espérant qu'a tout le moins ces premières réponses puissent satisfaire M. l'interpellant et vous mesdames et messieurs les conseillères et conseillers. »

Mme la Présidente
« M. Staeger êtes-vous satisfait ? »

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, c'est très volontiers que je lirai les réponses détaillée par écrit dans le cadre des documents de l'enveloppe de la prochaine séance. Je remercie par avance la Municipalité.»

Madame la Présidente
« M. Staeger vous êtes à nouveau invité à vous rendre au pupitre pour votre : **« interpellation sur la communication de la Municipalité en relation avec l'initiative «NO Billag.»**

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nous avons tous reçu le communiqué de presse de la Municipalité du 22 janvier 2018 appelant au rejet de l'initiative « No Billag ». Sans égard au contenu du message, le fait que la Municipalité, en tant qu'autorité communale, prenne position et, de ce fait,

participe à la campagne relative à l'initiative précitée a surpris plusieurs personnes avec qui j'ai eu l'occasion de discuter depuis lors.

Sans vouloir remettre en cause la légalité du procédé ni la liberté d'opinion et d'expression de chaque membre individuel, le caractère inhabituel d'une pareille prise de position par notre Municipalité dans le cadre d'une votation fédérale appelle quelques explications.
C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à notre Exécutif :

1. La Municipalité de Montreux a-t-elle connaissance d'autres Municipalités vaudoises qui auraient également pris position, publiquement, en tant qu'autorité, sur l'initiative « No Billag » ?
2. Est-il courant que la Municipalité de Montreux prenne position de la sorte au sujet d'un scrutin fédéral, qui ne touche pas à l'autonomie communale ?
3. La Municipalité est-elle consciente du risque que le public auquel s'adresse cette communication comprenne qu'il s'agit de la position de la Commune et non seulement de la Municipalité ?
4. Le principe de la prise de position de la Municipalité repose-t-il sur une base légale ? Si oui laquelle.
5. Quel est le coût de cette communication ? Comment s'inscrit-il dans le budget de fonctionnement de la Commune ?
6. Quelle est la valeur ajoutée pour les citoyens qui ne partageraient par hypothèse pas l'avis de la Municipalité mais qui, de toute évidence, en supporte indirectement le coût ?
7. Quelle a été l'influence sur cette communication du fait de notre Syndic fait partie des membres fondateurs de l'association « NON à No Billag » ?

Je remercie par avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

M. Laurent Wehrli, Syndic
« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs chers collègues.
1ère Question : Oui, il y en a plusieurs parmi lesquelles, les Municipalité de Lausanne, de Nyon, de Morges, d'Yverdon-les-Bains et de Bussigny, pour n'en citer que quelques-unes. Celle du Mont a même envoyé un tout ménage à toute sa population concernant sa prise de position.
2ème Question : Oui, pour autant qu'il y ait unanimité des membres de la Municipalité, nous l'avons fait, par exemple, dernièrement dans le cadre de la RIE III. Nous avions même été encore plus loin, puisque nous avions rejoint le comité en faveur de la position fédérale, respectivement cantonale. Le vote cantonal était en faveur, le vote fédéral était contre au final. Nous avons fait aussi cette démarche-là à cette occasion-là, pour ne donner qu'un exemple.
3ème Question : La Municipalité y est évidement attentive, pour preuve que ce communiqué porte en titre dans le chapeau, dans le premier, le quatrième et le dernier paragraphe ainsi que dans la signature uniquement les termes la Municipalité. A aucun moment il n'est dit la commune, respectivement le conseil communal, dans la rédaction du texte.
4ème Question : Pour être franc, il n'est pas illégal pour la Municipalité de faire ceci, cela repose sur une pratique qui a été rappelée récemment, par les services cantonaux, le conseil d'état, Mme Métraux, par la présidente de l'UCV ainsi que celle de l'ADCV. Pour autant cette pratique est très clair il doit y avoir unanimité des

membres de la Municipalité, si un seul n'entend pas partager ce point de vue politique. La Municipalité, n'est pas faite que d'administrateur elle est faite de politique élu par le peuple. S'il n'y en a qu'un seul qui n'est pas d'accord, cette position n'est pas prise.
5ème Question : Le coût est de CHF 0.-, nous avons rédigé ce communiqué, en prenant un peu de temps, sur nos heures pour le relire. Comme nous l'avons envoyé par internet, sur Facebook, cela n'a pas nécessité d'investissement financier pour le faire sous cette forme-là.
6ème Question : J'ai répondu pour la question du coût, pour autant d'ailleurs que ces citoyens soit des contribuables, c'est une autre question et vous me permettrez de dire que c'est peut être une valeur ajoutée pour d'autre citoyens de savoir ce que sa Municipalité, qu'ils ont élu pense sur un certain nombre de sujet qu'il soit fédéraux ou cantonaux et qui ont des conséquences ou peuvent avoir des conséquences sur la vie politique de leur commune.
7ème Question : Vous me permettrez, je ne résiste pas à le faire, je déclare mes intérêts. Je préside cette association, en ce qui concerne le comité romand et je suis prêt à sortir de la salle chers collègues si vous voulez pouvoir répondre en toute indépendance. Le fait que nous soyons dans la règle de l'unanimité, ne me donne pas du tout le sentiment d'avoir forcé mes collègues à prendre cette position. A ma connaissance, tous les membres de la Municipalité son membres de partis politiques qui, tant au niveau cantonal, qu'au niveau fédéral se sont déclarés en faveur du NON à cette initiative.
J'ose penser qu'avec cela j'ai répondu à M. l'interpellant. »

M. Christophe Privet
« Madame la Présidente, je profite de l'interpellation de mon collègue M. Staeger, pour faire part que cela ne me dérange pas de recevoir des informations de la Municipalité. J'ai une préférence pour recevoir, toutes les informations de la Municipalité, les communiqués de presse, les décisions Municipales, comme cela se faisait ou rien du tout. »

M. Emmanuel Gétaz
« Madame la Présidente, je remercie M. le syndic de s'être engagé avec énergie et parmi les premiers pour combattre une des initiatives les plus délétères qui menace la démocratie de notre pays. Je le remercie de son engagement ainsi que de celles et ceux qui vont combattre jusqu'à la dernière minute cette initiative et appeler tout le monde à voter NON à No Billag. Merci »

M. Alexandre Staeger
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, j'ai peur que mon collègue M. Gétaz ait quelque peut évité le débat à ce sujet en réunion de groupe, au nom du groupe ML, je me permets de me distancer quelque peu des propos de mon collègue. »

Madame la Présidente
« Les deux interpellations suivantes sont liées, je vais donner la parole aux interpellateurs et ensuite la Municipale Mme Pellet y répondra, j'invite M. Christophe Privet à venir au pupitre, afin qu'il développe son interpellation. »

Interpellation

M. Christophe Privet
« Madame la Présidente, chères et chers collègues, Madame la conseillère Municipale, Messieurs les conseillers municipaux.
Le 7 décembre 2017, le tribunal fédéral a annulé deux dispositions de la nouvelle loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie, au nom du droit constitutionnel, à un enseignement de base gratuit. Ces dernières prévoyaient la possibilité de faire payer les parents pour des cours d'allemand supplémentaires ou des manifestations scolaires obligatoires.
En clair, demander une contribution des parents pour les activités sportives et culturelles viole la Constitution fédérale.
Dès lors, les cantons et les communes vont devoir se poser la question de la révision de leurs règlements scolaires, en ce qui concerne les frais de participation actuellement demandé aux parents.
Cette décision du tribunal fédéral aura des incidences pour notre ville en terme budgétaire. Ceci d'autant plus que nous avons déjà voté le budget de l'année 2018. Une révision de notre règlement scolaire semble inévitable.
En regard des éléments ci-dessus et de mes échanges avec Madame la Municipale Jacqueline Pellet, je remercie la Municipalité pour les réponses aux questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle commencé l'analyse juridique de cet arrêt du tribunal fédéral ?
2. Le canton de Fribourg a été le premier canton romand à se mettre en conformité avec cet arrêt du Tribunal fédéral. Dès lors, faut-il considérer que même si le canton de Vaud n'a pas encore formalisé sa position, la Municipalité considère-t-elle que cet arrêt soit d'ores et déjà contraignant pour notre ville ?
3. Des discussions sont-elles en cours avec le canton de Vaud afin de définir de nouvelles clés de répartitions financières afin d'éviter un énième report de charge du canton sur notre ville.
4. Les conséquences financières pour notre commune sont-elles déjà connues ?
5. Dans l'état actuel de vos connaissances, existe-t-il des risques que les jeunes montreusiens et montreusiennes se voient signifier l'annulation de leurs camps de ski, voyages culturels, voir cours de langues par ex. pour l'année 2018 ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses orales ou écrites. »

Interpellation

Au sujet des conséquences pour la Commune de Montreux de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 annulant deux dispositions de la loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie (arrêt2C_206/2016)

M. Olivier Blanc
« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.
Le Tribunal fédéral a publié, le 29 décembre 2017, un arrêt au sujet de deux dispositions de la loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie.
Selon cet arrêt (je m'inspire ici du communiqué de presse du Tribunal fédéral), il résulte de l'article 19 de la Constitution fédérale, qui stipule que le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti, que tous les moyens

nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition. En font également partie les frais relatifs aux excursions et aux camps, dans la mesure où la participation de l'élève à ces événements est obligatoire. Dans ce cas, les parents ne peuvent être amenés à supporter que les frais qu'ils ont économisés en raison de l'absence de leurs enfants. N'entrent ainsi en ligne de compte que les frais alimentaires, puisque les parents doivent également subvenir à l'hébergement de leurs enfants lorsque ceux-ci sont absents. Selon l'âge de l'enfant, les frais alimentaires ne peuvent effectivement s'élever qu'à un montant compris entre 10 et 16 francs par jour.
Selon la loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO), les communes prennent en charge les camps, courses d'écoles et voyages d'études, sans les charges salariales des enseignants et accompagnants, sous réserve d'une participation financière des parents (art.132 al.1 let. f).
Vu que la participation financière des parents sera désormais limitée de 10 à 16 francs par jour, on peut supposer que la Commune devra augmenter ses contributions ou que les écoles devront renoncer à organiser des camps, courses d'écoles et voyages d'étude.
Ma question est donc simple :
Quelles mesures ont été prises par la Commune de Montreux en vue de respecter les principes énoncés par le Tribunal fédéral dans l'arrêt cité ? »

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, effectivement l'arrêt du Tribunal Fédéral, celui signalé sous 2C 206, 2016 n'a pas échappé à la réflexion communale, cet arrêt, de par sa nature, aura assurément des conséquences au niveau de nos budgets, de nos établissement scolaires mais aussi des parents et des élèves. Certes, l'inquiétude est grande au plan politique, mais aussi chez les enseignants car ils sont actuellement dans l'incertitude de l'avenir, non seulement des camps scolaires, mais aussi des courses d'école, des activités culturelles, des journées de ski ou pour Montreux des échanges avec Wiesbaden par exemple. L'inquiétude est valable pour toutes les activités sur temps scolaire, donc obligatoires, mais à la charge des communes selon la loi scolaire et pour lesquels les parents, jusqu'à maintenant, contribuaient financièrement, même de façon modeste. Toutes ces activités sont menacées de diminution drastique voir de suppression selon la nature de l'application qui sera faite de cet arrêt en regard des finances communales. En l'état aujourd'hui la Municipalité n'a pas encore toutes les cartes en main pour mesurer les conséquences en effet Montreux n''est pas seule dans cette affaire, le canton est concerné par le fait qu'il subventionne les camps sportif, par exemple. Il pourrait aussi être impacté par une éventuelle nécessité de préciser la loi, qui aujourd'hui mentionne pour ses activités là, une participation financière des parents, ce qui semble en contradiction avec une partie de l'arrêt du tribunal fédéral. Les autres communes du canton sont bien sur toutes touchées et il y a nécessité que toutes agissent dans le même sens. A ce propos des échanges ont lieu actuellement entre le département de la formation de la jeunesse et de la culture et l'union des communes vaudoise, à ce jour la Municipalité n'en connait pas l'aboutissement. De même, la date de l'entrée en vigueur de l'application de l'arrêt pour le canton de Vaud n'est pas connue mais dans tous les cas la commune se doit de s'y soumettre. Le dossier, est ce mercredi, sur la table du conseil d'état et la Municipalité attend les éventuelles décisions cantonales, avant de se déterminer. Pour ce qui est de la responsabilité de la commune seule, l'analyse de la situation a été entamée en

collaboration avec les deux directions d'école de notre commune, et plusieurs cas de figure ont été examinés. Tout d'abord il convient de préciser pour la bonne forme qu'il n y a pas de règlement scolaire communal en tant que tel mais des directives proposées aux établissements en matière de camps, des sorties et des directives qui sont discutées entre la commune et les écoles. En revanche ce qui touche directement les finances communales, via l'acceptation du budget relève des décisions de votre conseil.
A propos des conséquences financières, une analyse fine doit encore être menée, une fois les règles d'application connues. Mais globalement une estimation a d'ores et déjà été faite, en tenant compte de la somme de 10.- à 16.-CHF par jour, selon l'âge des élèves, d'après le tribunal fédéral. Cette somme, que nous serions en droit de demander pour la nourriture, et uniquement pour les frais de nourriture, cela signifierait, que les courses d'école pourraient en pâtir sérieusement. Nous ne pouvons pas demander aux parents de débourser ces sommes, les enfants venant en course avec leur pic-nic. Sans entrer dans trop de détails, il est utile de savoir, que si les prestations actuelles étaient maintenues, ce que la commune paie maintenant, représenterait, pour les deux établissements scolaires montreusiens, une augmentation de frais d'un peu plus de 175 milles francs. En envisageant de baisser les prestations actuelles en supprimant les journées de ski, en diminuant les activités culturelles, voir en supprimant un camp pendant la scolarité par exemple, il n'en resterait pas moins une augmentation de charges pour la commune de près de 90 milles francs. Vous l'avez compris, messieurs les interpellateurs et mesdames et messieurs les conseillers, la situation est sérieuse mais elle est aussi loin d'être très claire. Néanmoins une première approche du problème à été effectuée par la Municipalité et dès que des développements seront connus, elle renseignera votre conseil mais aussi le conseil d'établissement dans lequel vous êtes représenté. En l'état la Municipalité estime ainsi avoir répondu aux interpellateurs. »

M. Christophe Privet
« Merci Madame la Présidente, merci Madame la Municipale pour votre longue et claire explication, en ce qui me concerne je suis satisfait, dans l'état actuel des choses, de la réponse Municipale d'autant plus que l'engagement est pris, qu'elle sera suivie par une communication une fois que les éléments seront connus de manière plus fine et précise, qu'à ce jour. »

M. Olivier Blanc
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, je remercie la Municipalité de sa réponse, effectivement très complète, je ferai peut être juste une remarque, il suffirait qu'un parent recourt contre des frais pour un camp et la Municipalité serait très mal prise, je suppose. Il faudrait donc mieux qu'elle agisse très rapidement. »

Mme Jacqueline Pellet, Municipale
« Merci Madame la Présidente, effectivement M. Blanc, nous devons agir rapidement, mais nous ne pouvons pas non plus agir ou réagir seuls. Raison pour laquelle nous sommes également tenus par l'environnement scolaire et l'environnement cantonal, mais il est exact que si il y avait un recours à ce moment-là, nous perdrions sans doute ce recours puisque l'arrêt du tribunal est applicable immédiatement. »

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Florian Chiaradia
« Madame la Présidente, je me permets de prendre la parole, car j'ai quelques remarques, voir quelques craintes à propos de ce qui nous a été présenté dans la communication de la Municipalité au conseil communal, sur l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens. Les intentions esquissées dans la seconde partie du document méritent en effet quelques clarifications. La Municipalité indique sa volonté de traiter les objets qu'elle classe sous mobilité et route dans un seul rapport. C'est un mélange des éléments de route, de mobilité douce, de sécurité routière, d'aménagements urbains, d'urbanisme. Il est difficile de voir la une unité en la matière, serait-ce la une volonté de liquider à moindres frais toute une série d'objets déposés par le conseil communal ? Doit-on craindre un traitement bâclé et expéditif en deux coups de cuillères à pots, de ces textes qui sont pourtant une émanation de la volonté du conseil ? À ce stade, j'invite le conseil communal à rester vigilant sur la manière dont ces objets, à savoir ses propres objets, seront traités par la Municipalité, je vous remercie. »

M. Romain Pilloud
« Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, concernant la communication de la Poste lue par Madame la Présidente en début de séance, persuadé que vous êtes toutes et tous attachés au service publique, j'invite les conseillères et conseillers qui n'auraient pas encore signé la pétition, à venir auprès de moi à la fin de la séance, j'ai quelques feuilles à disposition si jamais, je vous remercie. »

M. Dominik Hunziker
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, concernant le courrier lu au début de la séance, la pétition pour s'opposer à la poste de Chernex et Montreux 2, le groupe UDC soutient cette pétition et vous invite à la signer. »

M. Pierre Rais
« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, j'aimerais, à propos du Théâtre de l'Alcazar, remercier ici le Conseil Municipal pour les démarches entreprises et les communications qu'il a transmises au Conseil communal le 13 décembre 2017. Cela suite à mon interpellation du 4 octobre 2017 concernant l'état inquiétant du théâtre de l'Alcazar.

En plus des 5 points concrets engagés par la Municipalité, en collaboration avec le Département cantonal en charge du patrimoine, il y a lieu de souligner que la Municipalité et le Département déclarent poursuivre les démarches en vue de la finalisation des travaux de réfection complète de ce bâtiment emblématique.

Celles et ceux qui prennent à cœur la destinée de ce bâtiment se réjouissent d'ores et déjà d'aller au théâtre de l'Alcazar. »

Mme la Présidente
« Encore quelques minutes d'attention Mesdames, Messieurs, pour celles et ceux qui n'ont pas encore transmis leurs documents à Mme la secrétaire, ils sont priés de le faire jusqu'à la fin de la semaine, cela facilitera la rédaction du PV.
6 personnes doivent rendre leurs cartes en prêt à l'Huissier, merci de rapporter les bouteilles PET dans le conteneur prévu à cet effet à l'extérieur de la salle. »

Il est 21h 58, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le 21 mars 2018, 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente :	La secrétaire suppléante:
Catherine Buchet	Céline Morier

Annexe 1

Parti socialiste Montreux-Veytaux
c/o Mme Charlotte Chevallier
Route Derrière-Sonzier 2
1822 Chernex

COMMUNE DE MONTREUX
Transmis à Rés · CC
par courriel
- 5 FEV. 2018
ph.

Commune de Montreux
Madame Catherine Buchet Bulliard
Présidente du Conseil communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Montreux, le 2 février 2018

Pétition contre la fermeture d'offices postaux sur le territoire communal – Information aux conseillères et conseillers communaux-ales

Madame la Présidente,

Nous vous transmettons ci-joint une copie de la lettre concernant la pétition susmentionnée, informant les instances de la Poste de notre démarche pétitionnaire. En outre, nous souhaitions informer les conseillères et conseillers communaux-ales des démarches actuellement entreprises.

Suite à la fermeture de l'Office postal de Chailly, nous avons été touchés par l'indignation de certains entrepreneurs du village, ainsi que de personnes âgées qui se sont retrouvés impuissants face à cet état de fait. Nous avons donc décidé de réagir et de faire prendre conscience aux habitantes et habitants de notre belle commune des enjeux pour l'avenir.

Selon les critères de restructuration de la Poste, celle-ci va fermer deux offices postaux à Montreux d'ici 2020. Après Chailly-Montreux, c'est Chernex et Montreux 2 qui sont menacés de fermeture. **Nous avons lancé une pétition citoyenne le 3 janvier 2018 contre ces fermetures. La mobilisation est immense : Plus de 3500 signatures ont été récoltées à ce jour et nous n'avons pas encore fini les récoltes.** C'est un excellent signe pour la défense du service public, d'un lieu social de proximité, pour la protection de l'emploi et la vie villageoise. La pétition sera remise symboliquement à la Poste lors d'une action citoyenne le jeudi 15 février prochain à 11h, devant l'office postal de Chernex. Vous y êtes toutes et tous les bienvenu-e-s. En outre, nous remercions vivement les conseiller-ères, nombreux, ayant déjà signé la pétition, dont le succès va dépendre de la force citoyenne et du soutien institutionnel.

En vous remerciant de prendre connaissance du présent courrier et d'en donner lecture lors de la prochaine séance du conseil communal, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le comité pétitionnaire

Romain Pilloud Irina Gote

Annexe : copie du courrier envoyé à la Poste du 23 janvier 2018

copie

Parti socialiste Montreux-Veytaux
c/o Mme Charlotte Chevallier
Route Derrière-Sonzier 2
1822 Chernex

Recommandé
Madame Sylvie Grossenbacher
Réseau postal & vente
Secteur de vente Lac Léman Est
Place St-François 15
1000 Lausanne 2 St-François

Chernex, le 23 janvier 2018

Lancement d'une pétition contre la fermeture des offices postaux de Chernex et Montreux 2

Madame,

Le 3 janvier dernier, une pétition citoyenne a été lancée sur le territoire communal de Montreux. Celle-ci demande de **renoncer aux fermetures des offices postaux de Chernex et Montreux 2**. En effet, selon les critères de la Poste déterminant les conditions de fermeture définitive des offices postaux, ces deux offices doivent fermer avant 2020. Toutefois, à ce jour, il n'y a pas eu de date de fermeture annoncée.

Depuis son lancement, **la pétition a récolté plus de 3'500 signatures auprès de la population.**

L'office de Poste de Chernex est le seul office qui permet de desservir « les hauts » de la commune, qui regroupe de très nombreuses localités (Brent, Fontanivent, Chernex, Chamby, Chaulin, Sonzier, le Vallon de Villars, Les Avants, Caux, Glion, Planchamp, Pallens, Pertit et Chailly-Montreux). Le territoire communal est composé de plusieurs villages attachés à un service postal de proximité. La Poste, dans son rôle de service public, joue aussi un rôle social dans ceux-ci. Le village de Chernex continue quant à lui son développement et de nouveaux bâtiments vont bientôt être construits pour poursuivre le développement villageois. Globalement, **les hauts représentent aujourd'hui plus de 2600 ménages qui utilisent les services postaux.** L'office de Montreux 2, quant à lui, est un office qui touche le centre-ville et complète le travail de l'office Montreux 1. Parfois, il y a déjà de longues files d'attente et les gens sont attachés à cet office du centre, à son personnel et au travail de qualité et de proximité qui y est effectué. De plus, tous les habitants de Territet, dont l'office postal est fermé depuis plusieurs années, sont des clients fidèles de cet office de poste.

De manière générale, les citoyennes et citoyens sont très attachés aux multiples rôles de la Poste : service public de qualité, lieu social de proximité, entreprise employeuse et formatrice... La fermeture de l'office postal de Chailly-Montreux le 30 novembre dernier a

./.

beaucoup affecté la population, d'autant qu'un nouveau quartier d'habitation doit être construit à Baugy, à quelques centaines de mètres de l'ex-office susmentionné.

Dès lors, aujourd'hui, nous souhaitons vous informer de notre démarche et du soutien citoyen qu'elle rencontre. Nous reviendrons vers vous à la mi-février afin de vous solliciter pour une rencontre en vue de la remise de la pétition.

A toutes fins utiles, nous vous transmettons en annexe le texte de ladite pétition.

En vous remerciant de prendre connaissance du présent courrier et en nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le comité pétitionnaire

Romain Pilloud

Irina Gote

Annexe : texte de la pétition

Contact :

- Irina Gote, Présidente du Parti Socialiste Montreux-Veytaux : 076 399 22 83 – irinagote@gmail.com
- Romain Pilloud, vice-président du Parti Socialiste Montreux-Veytaux : 078 613 92 33 – info@romainpilloud.ch

Copie à :

- Municipalité de et à 1820 Montreux
- Conseil communal de Montreux
- Conseil d'Etat Vaudois, M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport
- Commission fédérale de la poste PostCom
- Commissions fédérales des transports et de la télécommunication (CTT) au Conseil national et au Conseil des Etats
- Poste CH SA
- Syndicom, secrétariat régional Lausanne

NON à la fermeture des offices postaux de Chernex et Montreux 2 !

La Poste fermera près de 600 offices de poste dans les quatre ans à venir. 75% du réseau postal aura ainsi disparu en vingt ans. Sur la Riviera, de nombreux offices postaux sont menacés. Après la fermeture récente de l'office postal de Chailly-Montreux, ce sont les offices de Chernex, Montreux 2 Centre, St-Légier - La Chiésaz, Corsier-sur-Vevey, Jongny et Chardonne qui sont menacés de fermeture avant 2020. Les offices de Clarens, Blonay et La Tour-de-Peilz sont également menacés à moyen terme.

Les offices de poste sont parfois remplacés par des agences postales, gérés par l'épicerie ou à la pharmacie du coin. Parfois, la population n'a plus qu'un "service à domicile", comme c'est désormais le cas à Chailly. La Poste passe malheureusement sous silence la réduction des prestations dans le cadre de la mise en place de ce genre d'alternative. Par exemple, les agences postales ne proposent pas de retrait d'espèces de plus de CHF 500.- ou d'échange de monnaie et il est impossible d'y déposer des lettres ou colis en grande quantité. Quant à lui, le service à domicile (aussi réduit) n'est pas accessible aux travailleur-euse-s qui ne sont pas au domicile pendant la journée.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la Poste comme lieu social, comme pilier de la formation, comme service public de qualité sont des éléments essentiels qui définissaient la Poste jusqu'à aujourd'hui. Que ce soit pour les gens ou pour les entreprises, ce sont de multiples prestations qui risquent de disparaître, avec, à la clé, des employés déplacés d'office en office, des emplois menacés et une accessibilité réduite.

Aujourd'hui, seul-e-s les citoyen-ne-s peuvent changer quelque chose. Malgré des interventions au Conseil communal de Montreux par le Parti Socialiste, cela n'a pas suffi à faire pencher la balance pour conserver la Poste de Chailly, dès lors nous estimons que c'est à vous de vous mobiliser, en signant la présente pétition. Nous savons qu'à courte échéance (d'ici 2020), les offices postaux de Chernex et Montreux 2 sont menacés de fermeture. **Nous, citoyennes et citoyens, demandons formellement à la Poste de maintenir les prestations pour la population en conservant les offices postaux de Chernex et Montreux 2.**

Le Parti socialiste Montreux

Les signatures « papier » sont à renvoyer par courrier postal (au plus tard pour le 12 février) à l'adresse suivante :
Parti socialiste Montreux, c/o Charlotte Chevallier, Ch. Derrière-Sonzier 2, 1822 Chernex

...ou plus simplement, vous pouvez signer en ligne à l'adresse de votre choix :
www.SauvonsLaPosteChernex.ch
www.SauvonsLaPosteMontreux2.ch

Pour tout contact/ toute question : psmontreux.ch – psmontreux@gmail.com

NON à la fermeture des offices postaux de Chernex et Montreux 2 !

Nous demandons formellement à la Poste de maintenir les prestations pour la population en conservant les offices postaux de Chernex et Montreux 2.

Prénom	Nom	Localité	Signature

Les signatures « papier » sont à renvoyer par courrier postal (au plus tard pour le 12 février) à l'adresse suivante : *Parti socialiste Montreux, c/o Charlotte Chevallier, Ch. Derrière-Sonzier 2, 1822 Chernex*

...ou plus simplement, vous pouvez signer en ligne à l'adresse de votre choix :

www.SauvonsLaPosteChernex.ch

www.SauvonsLaPosteMontreux2.ch

Pour tout contact/ toute question : psmontreux.ch – psmontreux@gmail.com